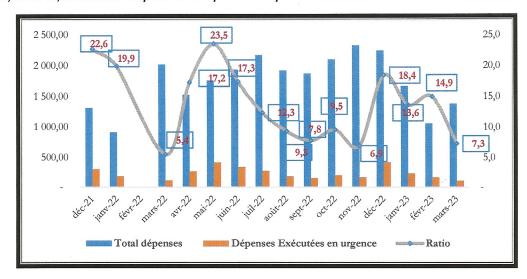
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO MINISTERE DES FINANCES

RAPPORT SUR LES DEPENSES PUBLIQUES EXECUTEES EN PROCEDURE D'URGENCE AU COURS DU PREMIER TRIMESTRE 2023

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Economique du Gouvernement appuyé par la Facilité Elargie de Crédit du Fonds Monétaire International, le Gouvernement de la RDC s'est engagé à publier, sur une base trimestrielle, la hauteur de dépenses publiques exécutées en procédure d'urgence. Ce résumé présente la situation des dépenses publiques exécutées en procédure d'urgence au cours du premier trimestre de l'année 2023, en lien avec le Plan de Trésorerie du secteur public exécuté, sous la période concernée. Pour rappel, le Gouvernement s'est fixé l'objectif, lors de l'évaluation de la quatrième revue du Programme FEC en juin 2023, de limiter les dépenses exécutées en procédures d'urgence à 10% en 2023.

Ainsi, le total des dépenses exécutées par le Trésor public se situe à 4.095,18 milliards au premier trimestre 2023 contre un montant de CDF 6.644,34 milliards au quatrième trimestre 2022. Ces dépenses sont ventilées comme suit : CDF 1.660,58 milliards pour le mois de Janvier ; CDF 1.053,55 milliards pour le mois de Février et CDF 1.381,04 milliards pour le mois de Mars. Quant aux dépenses exécutées en procédures d'urgence, elles ont atteint un volume de CDF 483,5 au premier trimestre 2023 contre CDF 768,95 milliards enregistré au quatrième trimestre 2022, soit une baisse en volume de 59,0%. Ce volume représente un ratio de 11.8% contre 10.3% et 11.6% réalisés respectivement premier et quatrième trimestre de l'année 2022.



Par rapport au quatrième trimestre 2022, il convient de relever le volume moins important de dépenses exécutées au premier trimestre 2023 influe sur le niveau du ratio de dépenses en urgence de 11,8%. Aussi, faudrait-il noter que le délai pris dans la mécanisation de la loi des Finances de l'exercice 2023 a impacté le volume des dépenses exécutées en procédure d'urgence de la période sous-examen.

Rubriques	Total	%
Charges communes	3 400 509 217,10	0,7%
Dépenses de sécurité	66 453 413 887,08	13,7%
Dépenses Exceptionnelles sur Ressources. Propres	1 067 175 047,35	0,2%
Dépenses Humanitaires	10 616 951 932,78	2,2%
Investissements sur ressources propres	71 957 105 751,61	14,9%
Dette publique	56 075 195 905,77	11,6%
Fonctionnement des Ministères	116 459 195 172,75	24,1%
Fonctionnement des Institutions	91 585 682 300,23	18,9%
Interventions Economiques, Soc et Culturelles	21 891 933 213,61	4,5%
Prestations	20 041 768 801,58	4,1%
Rémunérations	21 806 244 347,43	4,5%
Subventions	1 645 147 240,00	0,3%
Transferts en province	500 000 000,00	0,1%
Total général	483 500 322 817,29	100%



En termes de prépondérance, les dépenses totales exécutées en procédures d'urgence concernent le Fonctionnement des Ministères (24,1%) et celui des Institutions (18,9%), les investissements sur ressources propres (14,9%), les dépenses de sécurité (13,7%) et le paiement du service de la dette publique (11,6%).